



**DEUXIÈME RÉUNION DU COMITÉ
D'EXPERTS AFRICAINS SUR LA
POPULATION (APEC) ET LA RÉUNION
DES MINISTRES EN CHARGE DE LA
POPULATION EN TANT QUE GROUPE DE
TRAVAIL DU DEUXIÈME COMITÉ
TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LA SANTÉ,
LA POPULATION ET LA LUTTE CONTRE
LA DROGUE (CTS-HPDC-2)**

NOTE CONCEPTUELLE

1. Contexte

Conformément à la Décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.970(XXXI) sur la décision de la deuxième Réunion du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la santé, la population et la lutte contre la drogue (HPDC 2) tenue en mars 2017, portant sur l'organisation d'une session spéciale des ministres chargés de la Population devant se tenir au dernier trimestre de 2018, la Commission organise une réunion du Comité africain des experts sur la population (APEC) qui sera suivie d'une réunion des ministres chargés de la Population en tant que Groupe du CTS-HPDC-2. Ces réunions : i) se pencheront sur le projet de rapport continental sur les cinq années de la mise en œuvre de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement (AADPD); ii) discuteront et approuveront le développement d'une position africaine commune sur les questions de population et iii) et examineront toute autre question pertinente sur la population.

2. Justification

À l'approche de la réunion continentale, tous les États membres de l'UA procéderont à un processus approfondi, multisectoriel et consultatif pour examiner la portée de la mise en œuvre de l'AADPD, sur la base du Guide opérationnel de l'AADPD et des indicateurs contenus dans son cadre de suivi et d'évaluation (AADPD OG), approuvé par le CTS-HPDC 2. L'ensemble du processus d'évaluation, notamment l'élaboration du rapport continental sur la mise en œuvre de l'AADPD, sera mené sous les auspices du Comité africain des experts sur la population (APEC). Ainsi, les réunions des experts continentaux et des ministres s'appuieront sur le rapport de mise en œuvre continental de l'AADPD et auront pour objectif d'identifier les lacunes, les défis, les enseignements tirés et les questions émergentes pour promouvoir le plaidoyer et la mise en œuvre de la déclaration sur le continent.

La Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement au-delà de 2014 adoptée par les ministres en octobre 2013 et approuvée par le Sommet de l'UA en janvier 2014¹ appelle à revoir périodiquement les résultats des conférences régionales africaines sur la CIPD après 2014². Compte tenu des progrès importants réalisés dans l'élaboration du Cadre AADPD-OG et S & E et de la nécessité d'assurer une contribution coordonnée de l'Afrique au 25e anniversaire et à l'examen du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, Il est important qu'une revue complète de l'AADPD soit menée dans tous les États membres de l'UA et au niveau continental.

Le Comité africain des experts sur la population africaine (APEC), en tant que l'organe technique du CTS sur la santé, la population et le contrôle des drogues, est bien placé pour appuyer cet important examen et conseiller les ministres africains en charge de la Population en tant que groupe de travail du CST -HPDC, de se prononcer sur les résultats du processus d'examen au nom de l'Afrique.

¹ Décision du Conseil exécutif de l'UA sur la Conférence régionale sur la population et le développement au-delà de 2014, Addis-Abeba (Éthiopie), 30 septembre - 4 octobre 2013 - EX.CL/Dec.799(XXIV)

² Recommandation 87 de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement après 2014

3. Objectifs

i) Session des experts

- faciliter un examen approfondi de la mise en œuvre de l'AADPD, sur la base de son guide opérationnel et de son cadre de suivi et d'évaluation approuvés ;
- identifier les lacunes, les leçons apprises et les nouvelles questions signalées pendant la mise en œuvre de l'AADPD.

ii) Session ministérielle

- discuter et convenir d'une position africaine commune sur les questions de population qui devrait servir d'orientation pour les négociations à venir sur les forums mondiaux;
- s'entendre sur les principaux messages et conclusions qui alimenteront le rapport du Secrétaire général des Nations Unies ainsi que les principales recommandations pour le Sommet des chefs d'État de l'UA en janvier 2019.

4. Dates et lieu

La réunion continentale aura lieu à Accra, au Ghana, du 2 au 5 octobre 2018. Les experts (APEC) se réuniront du 2 au 3 octobre, tandis que les ministres chargés de la Population se réuniront du 4 au 5 octobre 2018.

5. Langues de travail et déroulement des activités

La réunion se déroulera en arabe, anglais, français et portugais avec interprétation simultanée. Tous les documents d'information seront disponibles dans les 4 langues de l'UA.

Les présentations et les discussions pendant toutes les sessions se feront en plénière. Des groupes de travail peuvent être créés si le président et les coprésidents des sessions le jugent nécessaire.

6. Participants

La réunion rassemblera tous les membres du Comité africain des experts de la population (APEC) et les ministres africains en charge de la population, des représentants des communautés économiques régionales en charge de la population, des organes compétents de l'Union africaine et les principaux partenaires des agences des Nations Unies et des ONG sont également attendus.

Étant donné les diverses parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de l'AADPD et conformément à la pratique de l'examen de la CIPD après 2014, les États membres sont encouragés à inclure des représentants de la société civile, notamment les jeunes, dans leurs délégations à la Conférence de révision.

Les membres de la société civile et les organisations de jeunesse sont invités à participer en tant qu'observateurs à la session d'experts. La CUA servira de secrétariat à la réunion avec l'appui du FNUAP et de la CEA.

7. Documents de travail et autres documents de référence

- i) la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement après 2014 (AADPD) ;
- ii) le rapport régional sur la mise en œuvre de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement ;
- iii) le guide opérationnel et le cadre de suivi et d'évaluation de l'AADPD ;
- iv) la Décision du Conseil exécutif sur les résultats de la Conférence régionale africaine sur la population et le développement, EX.CL/Dec.799(XXIV) ;
- v) la Décision du Conseil exécutif sur le rapport du CTS-HPDC 2 / MIN / RPT, EX.CL/Dec.970(XXXI) ;
- vi) le Rapport du STC-HPDC 2, STC-HPDC-2 / MIN / RPT ;
- vii) le Projet de mandat de l'APEC.

Tous les documents de travail et documents de référence seront disponibles sur le site Web de l'UA en anglais, français, portugais et arabe.

8. Contacts

Pour plus d'informations concernant cette réunion, veuillez contacter Dr Margaret Agama-Anyetei (agama-anyeteim@africa-union.org) avec copie à Mme Hilina Wassihun (WassihunH@africa-union.org) et à Mme Ondela Manjezi (Manjezio@africa-union.org).